

CCP Conception pour la fabrication additive

RS6850 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	200n
Formacode(s)	31634, 31684
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

30 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100056	Former et organiser l'évaluation
8 FABLAB DROME	80107709000018	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200138	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200146	Former et organiser l'évaluation
AFPI BRETAGNE	30824995200083	Former et organiser l'évaluation
AFPI ITIBANOR	78071405100056	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400079	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400095	Former et organiser l'évaluation
AFPMA FORMATION	51490360800016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 30 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6850-ccp-conception-pour-la-fabrication-additive/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La fabrication additive regroupe l'ensemble des procédés permettant de fabriquer des pièces, non plus à partir d'un bloc de matériau, mais à partir de matière première sous forme de poudre, de liquide, de pâte, de feuilles ou de filament. Elle sera transformée (liée, solidifiée, conglomérée ou fusionnée) sélectivement au cours du processus de fabrication, couche après couche, en suivant un modèle numérique pour créer la pièce tout en élaborant le matériau. Le processus complet comprend la conception de la pièce, la préparation de la machine, sa configuration, puis la fabrication de la pièce, et enfin son post-traitement.

Le titulaire de la certification a pour mission d'assurer la conception et l'optimisation d'une pièce en fabrication

additive.

Le concepteur doit connaître les différentes possibilités des différentes technologies de Fabrication Additive, répertoriées en 7 familles de procédés.

Les technologies de la Fabrication Additive mettent en œuvre différents matériaux (métal, polymères, résines, sables...) sous différentes formes (poudres, fils...) et utilisent différents procédés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser l'étude de faisabilité d'une production en fabrication additive

Concevoir et optimiser la pièce pour une production en fabrication additive

Définir la stratégie de fabrication

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Il n'y a pas de réglementation particulière pour exercer les activités visées par la certification.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	522	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5560

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/sites/default/files/cqpm-pdf/28.11.2023-referentiel-ccpm-conception-dune-piece-en-fabrication-additive-.pdf>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6850/>

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	554 € – 6 048 €
Durée	7 – 42 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1 653
Parcours menés à terme	1 443
Taux d'achèvement	87 %
Période	11/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 847
Montant total engagé	4 138 548 €
Coût moyen par dossier	2 241 €
Durée moyenne	45 h
Période	11/2024 – 09/2026
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	5 %
Entreprise	1 %
OPCO	1 %

France Travail	0 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.